



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Secrétaire d'Etat

Vos Réf. : Courrier du 16/04/2020
Nos Réf. : Cab. : CD/JFM/D-20-008752

Paris, le

12 MAI 2020

Madame la Présidente, *Chère Fiona,*

Vous m'avez fait part dans votre courrier du 16 avril de vos interrogations sur trois sujets. Je tiens avant de revenir sur chacun de ces sujets à vous remercier pour vos contributions régulières, pour votre soutien et pour votre mobilisation tout au long de cette crise.

Vous évoquez d'abord les situations de précarité que subissent certains jeunes de moins de 25 ans. Nos échanges avec les élus et acteurs de la solidarité soulignent également ces difficultés, que rencontrent en particulier les étudiants, privés d'accès aux restaurants universitaires depuis l'entrée en vigueur des mesures de confinement, et l'ensemble des jeunes ayant perdu un emploi ou un stage dans cette période.

En accord avec les propositions que vous avez formulées à la fois en tant que députée et en tant que présidente du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, nous avons souhaité apporter à ces publics un soutien sans équivoque, qui prendra la forme d'une prestation spécifique. Les bénéficiaires des aides au logement de moins de 25 ans qui ne sont pas étudiants recevront ainsi à la mi-juin une aide de 200 euros. Les étudiants qui ont subi une réduction de ressources liée à la perte d'un stage ou d'un emploi étudiant et les étudiants ultramarins isolés qui n'ont pas pu rentrer chez eux avant l'annonce des mesures de confinement recevront également une aide de 200 euros, versée au début du mois de juin. Ces aides concerneront un total de 800 000 jeunes.

Au-delà des mesures mises en œuvre en réaction à cette crise, les jeunes précaires sont la cible prioritaire des engagements pris dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : vous aviez activement contribué à l'élaboration des mesures qui leur sont destinées dans le cadre de cette stratégie. Outre l'obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans, ce plan prévoit la mobilisation de plus de 100 000 places par an en Garantie jeunes, et un accompagnement spécifique pour les jeunes accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance. Je prends acte de vos propositions en la matière et vous confirme que nous envisagerons tous les aménagements nécessaires pour renforcer le soutien que nécessitent ces publics dans le contexte de sortie de crise. La délégation interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté est d'ores et déjà pleinement mobilisée à cet égard.

.../...

Madame Fiona LAZAAR
Présidente
Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Secrétariat Général du CNLE – DGCS
4 avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Vous évoquez par ailleurs la vigilance accrue dont doivent faire l'objet les jeunes mineurs non accompagnés dans ce contexte. Leur accompagnement au titre de la protection de l'enfance sur l'ensemble de notre territoire est d'une importance primordiale : mon collègue Adrien Taquet porte une attention constante à leur situation depuis le début de cette crise, et a demandé aux conseils départementaux ainsi qu'aux établissements d'accueil d'intégrer à leurs plans de continuité d'activité la prise en charge de ces jeunes et le respect de leurs droits fondamentaux. Dès le 21 mars, Adrien Taquet a ainsi engagé les présidents de conseils départementaux à mobiliser tous les moyens nécessaires à la mise à l'abri de ces publics.

Afin d'éviter les situations que vous décrivez où certains jeunes perdraient le bénéfice de cet accompagnement en devenant majeurs pendant la période épidémique, il a également été demandé aux présidents de conseils départementaux de prolonger la prise en charge au titre de l'ASE au-delà de 18 ans pour tous les jeunes qui le nécessitent. Dans les cas où les opérations d'évaluation de la minorité et de l'isolement ne pourraient être conduites, il a en outre été demandé aux conseils départementaux d'assurer a minima la mise à l'abri et l'accompagnement des jeunes concernés.


Vous l'avez dit, les difficultés exacerbées que rencontrent les publics les plus vulnérables dans ce contexte imposent une action résolue et concertée, non seulement à l'échelle du Gouvernement mais avec l'ensemble des acteurs de la solidarité, les collectivités locales et les associations. Nous continuerons d'y travailler sans relâche, quelles que soient les circonstances.

Je tiens à saluer la contribution du CNLE à ces efforts, et à vous remercier personnellement de vous faire l'écho de cette mobilisation.

Je veux par ailleurs profiter de ce courrier pour répondre à une question que vous m'avez posée à l'occasion d'un entretien téléphonique, et qui concernait la contribution de 30 millions d'euros de l'ANCV au fonds de solidarité pour les petites entreprises. Cette contribution visait à soutenir spécifiquement les entreprises du secteur touristique. Toutefois, le gouvernement a souhaité préciser l'usage de ces 30 millions d'euros et travaille en ce moment même à un dispositif d'aides aux vacances pour les familles modestes, auquel cette enveloppe pourrait contribuer. Des annonces seront faites à l'occasion du comité interministériel du tourisme qui doit se tenir très prochainement.

Je vous prie de recevoir, Madame la présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Bien à vous,



Christelle DUBOS